

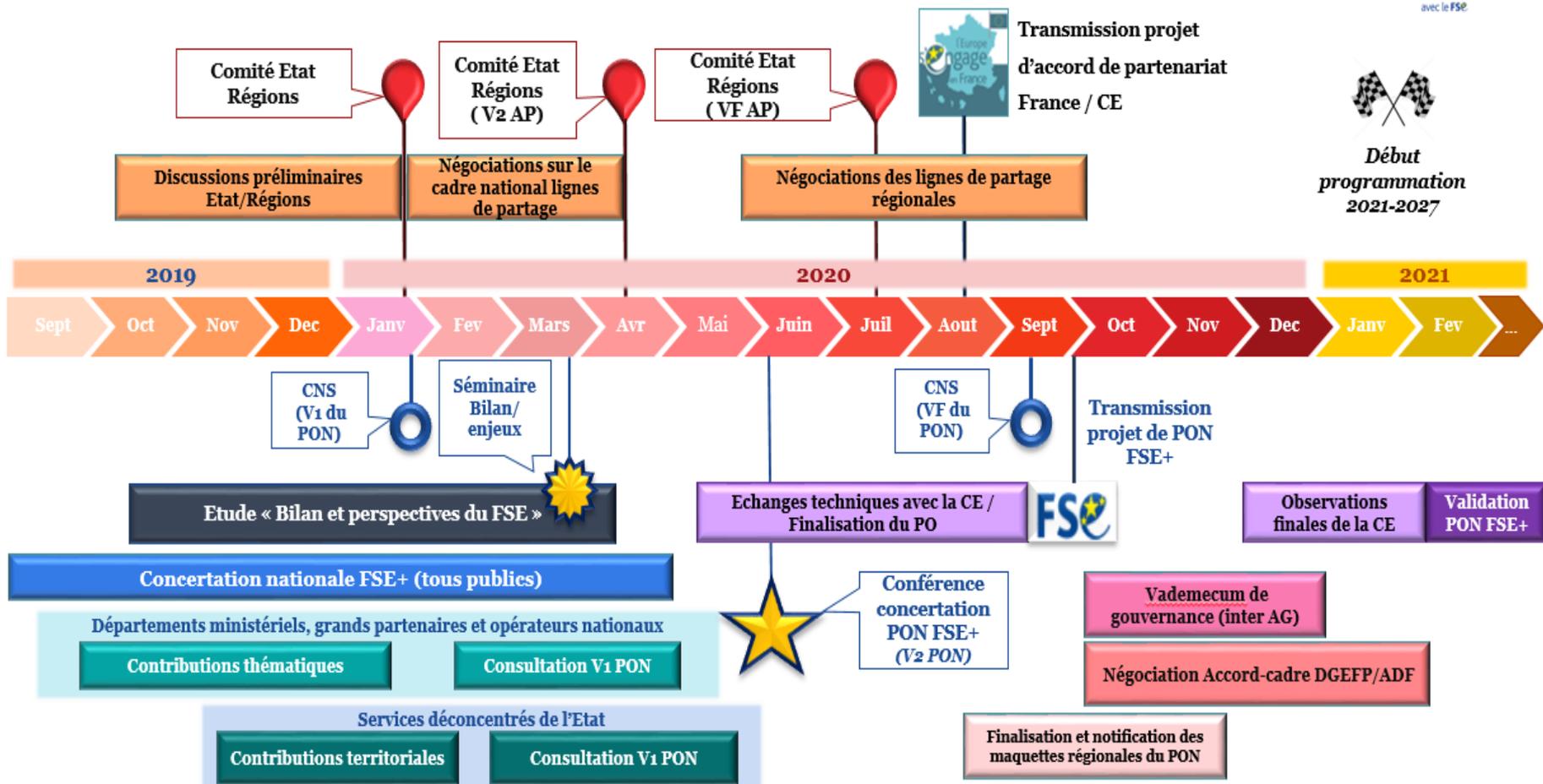
Concertations et préparation des programmes FSE+



Comité National de Suivi
29 janvier 2020

Véronique Gallo
DGEFP – SDEI

Etapes de la préparation des programmes 2021-27



Concertations interministérielles

Réunions d'information et échanges avec tous les ministères concernés

Travail bilatéral et transmission des contributions (identification de priorités et de dispositifs)

Consultations interservices sur les V1 et V2 du PON FSE+

Concertation avec les grands partenaires nationaux

Contributions ADF, des têtes de réseaux nationaux et des grands partenaires (Pôle emploi...)

Réunions bilatérales avec les grands acteurs du partenariat national (ADF, AVE, EUROPLIE, Mouvement associatif...)

Consultations sur les V1 et V2 du PON FSE+

Concertation et information publiques

Plateforme web disponible depuis septembre 2019 avec possibilité de transmettre des contributions

Principe de transparence: toutes les réunions et les documents officiels seront publiés sur *fse.gouv.fr*

Conférence nationale de clôture de la concertation nationale prévue en juin 2020

A noter que l'adresse fonctionnelle concertationfseplus@emploi.gouv.fr restera opérationnelle jusqu'à fin avril 2020 afin de continuer à collecter des contributions libres

- **Objectifs:** Confronter les priorités identifiées par la Commission européenne pour la mise en œuvre des fonds structurels (*Annexe D du rapport pays 2019*) avec les grands chantiers et priorités de politique publique nationale.
- **Contributeurs:** Ministères du **Travail** (DGEFP), de la **Santé et de la Cohésion** (DGCS, droits des femmes, DG Offre de soins...), de la **Justice** (DPJJ...), de la **Défense** (SMV), de **l'Education nationale et de la Jeunesse** (DGESCO, DJEPVA...), , de **l'Enseignement supérieur et de la recherche**, Délégation Interministérielle à l'hébergement et au logement (**DIHAL**), **Haut-Commissariat à l'ESS**, **Ministère des Outre-mers...**

Au total 61 contributions

Parmi les grands enjeux identifiés d'articulation avec les réformes en cours...

- ✓ **Stratégie nationale de lutte et de prévention de la pauvreté:** ciblage de publics scolarisés vulnérables (REP/REP+), Accès au logement, à l'hébergement et aux services sociaux pour les populations démunies
- ✓ Mise en place du **service public de l'insertion (SPI):** renforcement de la couverture des structures de l'IAE, professionnalisation des acteurs, développement des stratégies de parcours intégrés
- ✓ **Stratégie nationale de cohésion territoriale:** renforcement du ciblage au bénéfice des QPV et des zones rurales isolées, développement d'accompagnement renforcés et individualisés à destination des DE et inactifs y résidant, résorption des bidonvilles et des campements illicites, lutte contre la précarité et réponses aux besoins sociaux locaux
- ✓ **Pacte productif 2025:** Atteindre le plein emploi, par le développement des compétences (notamment numériques) et de l'adaptation aux mutations économiques
- ✓ **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance:** actions ciblant les mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et notamment les mineurs étrangers non accompagnés

Dimension territoriale de la concertation

Dans le cadre de la construction des stratégies régionales de mise en œuvre du PON FSE+ et du développement de synergies entre autorités de gestion

❑ Concertations territoriales :

- En région, les préfets ont mené des consultations avec le partenariat FSE (conseils départementaux, organismes intermédiaires, secteur associatif, acteurs de l'emploi et de l'insertion...)
- Participation active des services de l'Etat aux événements de concertation organisés par les conseils régionaux et départementaux et réciprocity dans l'invitation des services des conseils régionaux lors des événements publics organisés par les services de l'Etat
- Initiatives conjointes Etat/Régions de communication grand public

❑ Consultations et contributions des services déconcentrés

- Documents d'analyse et de stratégie demandés par la Ministre à chaque préfet fin 2019
- Consultations formelles à chaque étape de la préparation de la rédaction du PON FSE+
- Préparation de stratégies de mise en œuvre du PON et dialogue sur la constitution des enveloppes déconcentrées

❑ Consultations et contributions du partenariat territorial

- Contributions demandées et consultations organisées avec les conseils départementaux, les PLIE et autres acteurs territoriaux du PON
- Groupes de travail organisés avec les têtes de réseaux et avec les organismes intermédiaires du PON FSE

Contributions des services déconcentrés

Organisation de la gestion

- **Conventionnement des OI recouvrant toute la période de programmation** avec des clauses de révision et des mécanismes de dialogue renforcés
- **Renforcement des synergies entre les OI** d'un même territoire
- Renforcement du **rôle des Conseils départementaux dans la gouvernance territoriale du FSE**
- Meilleur **coordination** entre services FSE déconcentrés et services métiers DIRECCTE / autres services déconcentrés (ex-DRJSCS etc...)

Priorités opérationnelles

- Renforcer l'**accompagnement social** et financer davantage la levée des freins sociaux (garde d'enfants, santé physique et mentale, logement, mobilité...)
- Renforcer et **individualiser les accompagnements pour les publics vulnérables** (femmes, familles monoparentales, personnes handicapées, migrants...)
- Permettre l'accompagnement ciblé de publics non prévus dans l'actuel PO: **Migrants et enfants vulnérables notamment**
- Investir dans les **actions de repérage précoce** des publics très désocialisés
- Développer les **complémentarités avec les grands programmes nationaux** (PIC, SPI, P. pauvreté...), faciliter les financements croisés
- Renforcer la **professionnalisation des opérateurs**

Simplification

- **Décloisonner** l'architecture du PO pour éviter une approche trop restrictive des projets et publics
- Simplifier le **contrôle de dépenses**, en particulier les dépenses de personnel
- **Assouplir les contrôles d'éligibilité**, en particulier pour les publics les plus vulnérables
- Clarifier et harmoniser la définition des publics-cibles
- Clarifier les règles en matière **d'aides d'Etat**
- **Développer les coûts standards unitaires** et la prise en compte des résultats dans les paiements

Entre septembre et décembre 2019, la DGEFP a reçu:

- **15 contributions individuelles** de Conseils départementaux
- **2 contributions** associant tous les départements d'une même région (Pays de la Loire et Hauts-de-France)
- Une contribution très détaillée de **l'Association des départements de France**

Sur la base de ces contributions nous avons pu identifier **trois thèmes principaux** :

- i. **Actions**
- ii. **Architecture de gestion**
- iii. **Simplification**

I. Actions

- **Actions à visée purement sociale aussi bien qu'à visée socio-professionnelle ou purement professionnelle**
- **Renforcement des logiques de parcours et de l'articulation entre l'insertion et la formation**
- **Freins périphériques (logement, soins, mobilité, garde d'enfant)**
- **Insertion et autonomie des jeunes et continuité de parcours pour les jeunes sortant de l'ASE**
- **Renforcement du ciblage des publics vulnérables: enfants, seniors, B-RSA, porteurs de handicaps, ressortissants des pays tiers, gens du voyage...**
- **Mineurs non accompagnés**

II. Architecture de gestion

- **Renforcer et confirmer la position d'OI des Départements, chefs de file de l'action sociale et de l'insertion des volets inclusion du PON FSE+**
- **Représentation renforcée des Départements au CNS FSE+ par l'intermédiaire de l'ADF, aux côtés de l'Etat et des Régions**
- **Conserver un droit à la différenciation permettant d'adapter l'architecture de gestion territoriale du PON FSE+**
- **Faire du PTI (élargi dans son élaboration au partenariat de l'inclusion) le cadre de référence du FSE au niveau local**

III. Simplification

- **Conventionnement sur toute la durée de programmation avec révision à 5 ans**
- **Exclure les dépenses subventionnées par le Fonds social européen du Pacte de Cahors**
- **Prendre en compte la diversité des publics-cibles et ne pas inclure de critères trop restrictifs**
- **intégrer dans l'évaluation du FSE+ des indicateurs complémentaires pour un suivi précis des parcours et des publics (ex : travailleurs indépendants)**
- **Simplifications de gestion : suppression des feuilles de temps, augmenter les recours aux forfaits et aux couts standards unitaires ...**

Contributions des PLIE, AVE et EUROPLIE

Synthèse non exhaustive des contributions d'Alliance Ville Emploi (AVE), d'EUROPLIE et de plusieurs contributions individuelles de PLIE

I. Développer les PLIE

(en cohérence avec le déploiement de la Stratégie Pauvreté et du SPI)

- Accompagnement renforcé
- Décloisonnement des publics
- Rôle central de la coordination des acteurs
- Maintenir le rôle-clé du PLIE au niveau local dans la stratégie d'élaboration des parcours d'accompagnement vers l'inclusion

II. Favoriser les dynamiques territoriales

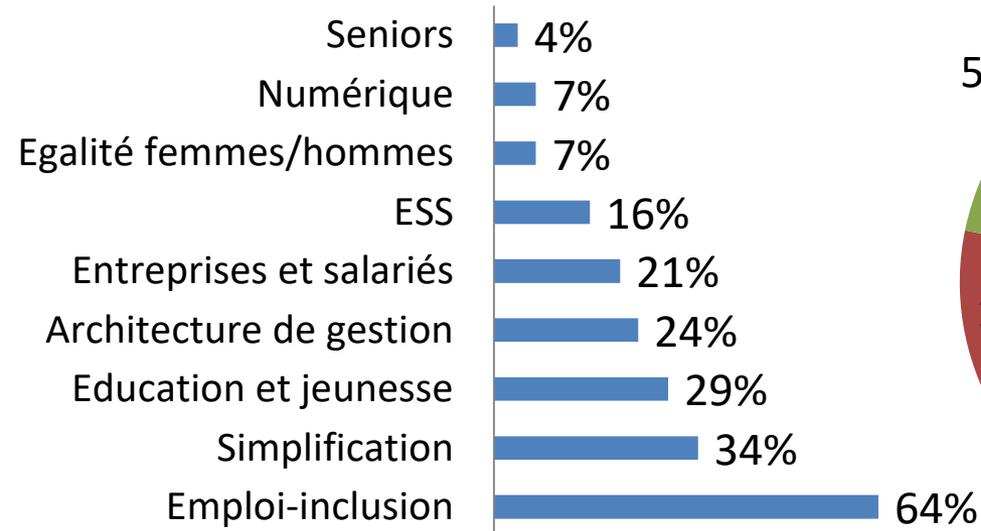
- Accompagner l'émergence d'acteurs et de projets innovants notamment pour la levée des freins sociaux
- Formation/Professionalisation des acteurs à la nouvelle programmation
- Soutenir l'impulsion de solutions alternatives aux parcours d'insertion
- Garantir une articulation cohérente et lisible de l'offre de formation

III. Mettre l'accent sur la logique de parcours

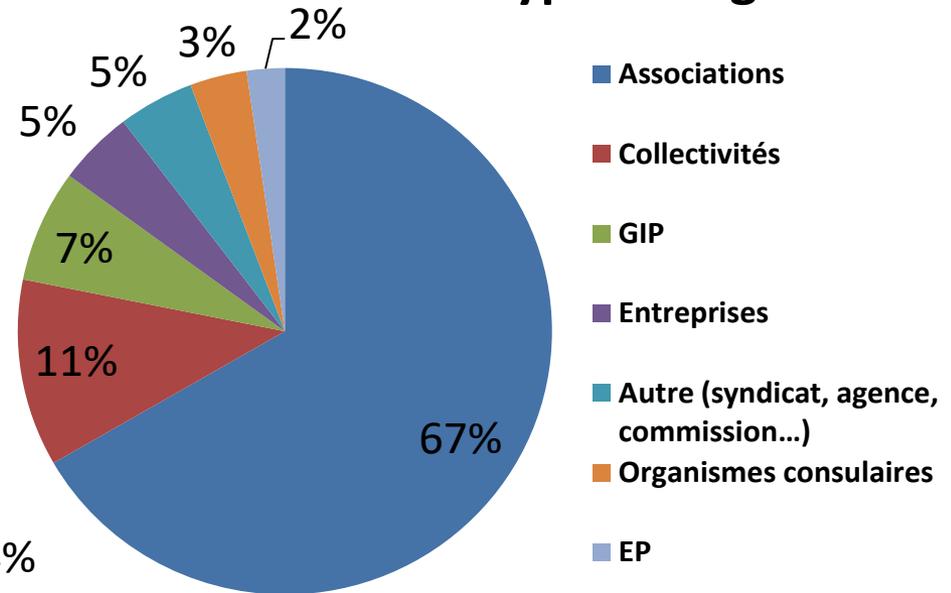
- Parcours d'accompagnement personnalisés
- Mener des actions envers les « publics invisibles » et prioritaires
- Développer la relation avec les entreprises
- Accompagnement des employeurs et des entreprises dans leurs actions de GPTEC (anticiper les besoins de compétences)

Contributions diverses

Principaux thèmes abordés



Types d'organismes



Contributions diverses

Inclusion-Emploi

- Aide à la structuration des réseaux associatifs
- Accompagnement des entreprises de l'ESS et de l'IAE
- Actions d'appui aux personnes handicapées
- Actions d'insertion des personnes sans abri
- Accompagnement socioprofessionnel global
- Faciliter l'accès des personnes fragiles aux soins
- Favoriser l'intégration des migrants économiques vivant en habitat précaire.

Simplification

- Systématiser les avances
- Permettre des opérations sur plusieurs objectifs spécifiques
- Rendre possible les opérations chefs de file
- Clarifier les définitions des publics-cibles
- Faciliter le recours aux OCS pour réduire les délais
- Rendre les lignes de partage plus lisibles
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets
- Stabiliser les règles techniques, juridiques et financières.

Education / Jeunesse

- Prévention du décrochage scolaire, dès l'école primaire et la petite enfance
- Repérage et accompagnement social des jeunes très désocialisés
- Action d'insertion des jeunes
- Prévention précoce des situations de maltraitance ou négligence, soutien à la parentalité
- Formation des travailleurs sociaux à la protection de l'enfance.

Salariés / entreprises

- Accompagner les créateurs / repreneurs en amont et en aval, notamment pour les publics peu qualifiés
- Aider les réseaux bénévoles qui accompagnent les dirigeants des TPE/PME en difficultés
- Développer la formation en situation de travail
- Accompagner les salariés aux mutations (digitalisation, transition énergétique, automatisation).